

N° 93

MARIAGE

entre

Antoine Jean Marie
Drevet

Mariette Pierrette
Royer

Le vingt neuf septembre mil neuf cent vingt-huit,
seize heures trente devant Nous,

ont comparu publiquement, en la maison commune : Antoine
Jean Marie Drevet, mineur

né à la Ricamarie (Loire)

le vingt neuf juillet mil neuf cent huit,
vingt ans

domicilié à la Ricamarie, lieu des Hautes
Littes

fil(s) (1) de Jean Baptiste Pascal Drevet, décédé
et de Claudine Cottin, sa veuve, ménagère
domiciliée à la Ricamarie, lieu des Hautes
Littes, présente et consentante

A REMPLIR POUR CHAQUE MARIAGE :

Avis du présent mariage a été donné
à M. le Procureur de la République,
le 29 sept. 1918

A REMPLIR SI L'UN DES ÉPOUX OU TOUS LES DEUX SONT NÉS DANS LA COMMUNE :

Mention du présent mariage a été faite
en marge de l'acte de naissance de
épouse, le 29 sept. 1918

(1) Indiquer les prénoms, noms, profes-
sions et domiciles des pères et mères.

d'une part ;

Et Mariette Pierrette Royer, sans
profession

née au Chambon Feugerolles

le trente mai mil neuf cent neuf
dix neuf ans

domiciliée au Chambon Feugerolles, lieu de
Foiz

fil(le) (1) de Claude Royer, mineur, et de
Florine Chevalier, son épouse, ménagère
domiciliés au Chambon Feugerolles, lieu
de Foiz, présents et consentants

d'autre part ;

aucune opposition n'existant.



Pour copie conforme,
Le Chambon-Feugerolles le
Le Maire, - 3 SEPT 2020
Pour le Maire,
Le Fonctionnaire municipal délégué

(1) Répéter les noms et prénoms des futurs époux.



94 - feuille
AK 6454

Les futurs époux, la mère de l'épouse et les père et mère de l'épouse déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

(1) Antoine Jean Marie Drevet et
Mariette Pierrette Royer

ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux, et Nous avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de (2) Michel Drevet, mineur, lieu de Bayon à la Ricamarie et Louis Montchamp tisseur, rue Epitalon 31 à Saint Etienne

(2) Prénoms, nom, profession et domicile des deux témoins.

témoins majeurs
qui, lecture faite, ont signé avec les époux, (3) la mère de l'époux
les père et mère de l'épouse

(3) Les Pères, Mères, Aieuls, Aieules.

et Nous, Louis Hugnet, deuxième adjoint au Maire de Chambon Feugerolles, Officier de l'état civil en l'absence du Maire et par empêchement du premier adjoint délégué

(Signatures)

Mariette Royer

Drevet

Drevet

L. Hugnet

Drevet
Royer

M. Royer

L. Hugnet